

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 5761

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Jugement prononçant

Date : 30 avril 2026.

Jugement prononçant la résolution du plan de sauvegarde et le redressement judiciaire.
572 156 594 RCS Paris.

DRAEGER.

Forme : Société par actions simplifiée.

Activité : Création exécution et éditions de cartes postales de tous formats en noir et en couleurs ou sous toutes autres formes, la prise de vues photographiques la vente et l'achat de photographies et tous droits de reproduction édition de livres albums, calendriers, agendas tableaux, le commerce et l'industrie de la papeterie, fournitures de bureau. L'achat, la vente, la création, l'importation, l'exportation d'accessoires de mode pour hommes, femmes et/ou enfants, d'objets cadeaux et de bijouterie fantaisie..

Adresse : 109, rue Montmartre, 75002 Paris.

Complément de jugement : Jugement prononçant la résolution du plan de sauvegarde et ouvre le redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 13 avril 2026, désignant Mandataire judiciaire SCP Btsg en la personne de Me Stéphane Gorrias 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine, Selarl Bdr & associes en la personne de Me Florence Daudé 34 rue Sainte-Anne 75001 Paris, et désignant administrateur Selarl Aj Meynet & associes en la personne de Me Nicolas Loyer 5 rue Saint-Germain-l'Auxerrois 75001 Paris, Selarl détroit en la personne de Me Charles-Henri Carboni 35/37/39 avenue Sainte-Foy 92200 Neuilly-sur-Seine, avec les pouvoirs d'assister. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.